

## DES PRÉJUGÉS À LA SURVEILLANCE POLICIÈRE.

Après la Révolution française de 1789, le sort des Tsiganes en Europe s'améliore un peu. Ils ne sont plus tués, déportés ou mis en prison mais ils restent très surveillés par la police et sont mis à l'écart par la population qui les considère comme des brigands.

En 1856, c'est la fin de l'esclavage des Roms en Roumanie qui durait depuis le milieu du XV<sup>ème</sup> siècle d'où une nouvelle vague de migrations. Beaucoup décident de rejoindre la Russie, l'Allemagne ou la France.

Les Bohémiens inspirent les musiciens comme Bizet avec Carmen, les écrivains comme Victor Hugo qui crée le personnage d'Esmeralda dans Notre-Dame de Paris ou les peintres comme Manet, Van Gogh, Le Douanier Rousseau etc. Mais dans la vie de tous les jours, ils sont rejetés et méprisés par le reste de la population qui ne tolère pas leur « différence ».

En France, à partir de 1871, après le conflit avec la Prusse, l'Etat cherche à les contrôler, ils sont considérés comme un danger militaire : Yériches et Manouches parlent allemand. Leur mobilité est mal vue. On pense que ce sont des agents de l'ennemi.

Ce sont pourtant d'honnêtes artisans et ouvriers. Ils réalisent des paniers, des chaises, des chaudrons, des clous, des fers à cheval... D'autres font des spectacles dans des villages ou sont musiciens. Beaucoup sont commerçants.

Néanmoins, à cette époque, les Tsiganes sont de plus en plus montrés du doigt par certains journaux à grand tirage et une partie de la classe politique. Ce parti pris favorise les préjugés racistes au sein de la population.

Bien que tous les Tsiganes ne voyagent pas, la mobilité de certains d'entre eux est suspecte pour la police, qui les surveille de près. L'Etat va tout faire pour les sédentariser.



La presse de l'époque véhicule l'image intolérable de Tsiganes fourbes, malhonnêtes, voleurs et dangereux. Le Petit Journal, 1905. BNF Reproduction.



De nombreuses accusations mensongères et diffamantes circulent longtemps sur le compte des Tsiganes. On les présentait notamment comme des voleurs d'enfants comme le montre la une de ce journal à gros tirage. Le Petit Journal, 1923. BNF Reproduction.

## Un carnet pour identifier les Tsiganes.

Pour mieux surveiller les Tsiganes, l'Etat français invente en 1912 le « carnet anthropométrique ». Tous les Tsiganes doivent en avoir un, même les enfants dès qu'ils ont deux ans.

A l'intérieur de ce livret, on trouve le nom de la personne, sa photo de face et de profil comme pour un délinquant, un prisonnier, sa taille, ses empreintes digitales, la longueur du nez, du menton et de l'oreille.

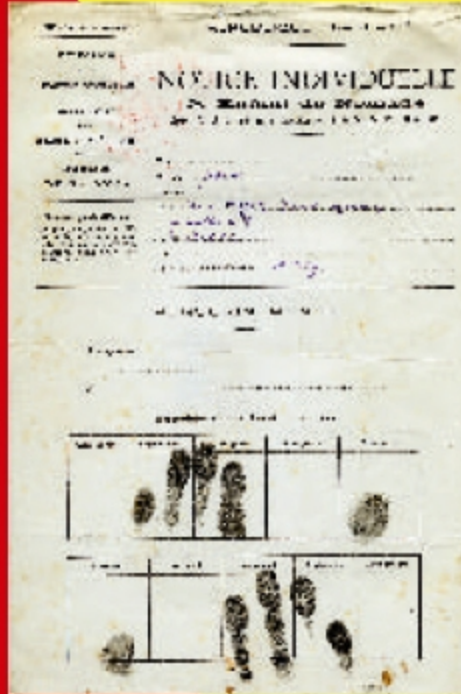
Les pères ont aussi un carnet collectif pour toute la famille qu'ils doivent montrer au maire quand ils arrivent dans une ville ou un village. Les maires peuvent donc interdire aux Tsiganes de s'installer dans leur commune de manière préventive.

A cause de ce carnet, beaucoup de Bohémiens ne peuvent plus pratiquer leur métier et un certain nombre décide de renoncer à voyager.

Le carnet anthropométrique restera en vigueur jusqu'en 1969 et permettra au régime de Vichy aux ordres des nazis en 1940 de les identifier, de les arrêter et de les regrouper dans des camps d'internement en France.



Cliché d'un carnet anthropométrique. L'homme est désigné par le nom de la commune où il est prisonnier. Le carnet est supprimé qu'en 1969. Archives de la Gendarmerie Nationale.



En 1912, l'Etat français impose à ses citoyens Tsiganes le carnet anthropométrique afin de mieux les surveiller. Les enfants aussi sont concernés dès l'âge de deux ans. Archives du camp de Saliers.

